

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2024-090

PUBLIÉ LE 13 JUIN 2024

# Sommaire

## **DDETS-PP / Direction**

32-2024-06-13-00002 - Décision portant subdélégation de signature en matière d'engagement juridique pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire (4 pages)

Page 3

DDETS-PP

32-2024-06-13-00002

Décision portant subdélégation de signature en matière d'engagement juridique pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire



**DECISION**  
**portant subdélégation de signature en matière d'engagement juridique  
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire**

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations du Gers

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023, portant nomination de M. Laurent CARRIÉ, en qualité de préfet du Gers ;
- VU** le décret du 10 mai 2024, portant nomination de M. Cédric KARI-HERKNER, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Gers ;
- VU** l'arrêté n° 32-2021-03-30-0002 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers ;
- VU** l'arrêté du 3 août 2023 du Ministre de l'Intérieur et de l'Outer-Mer nommant M. Antoine MAILLARD, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers à compter du 21 août 2023 ;
- VU** l'arrêté du 22 mars 2021 du Ministre de l'Intérieur nommant M. Jean-Luc CATANAS, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;
- VU** l'arrêté du 18 octobre 2022 du Ministre de l'Intérieur et de l'outre-mer nommant Mme Caroline NICOLO, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 32-2024-05-20-00007 du 20 mai 2024, portant délégation de signature en matière d'engagement juridique à M. Antoine MAILLARD, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

**SUR** proposition de M. le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers,



DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

En application de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 32-2024-05-20-00007 portant délégation de signature en matière d'engagement juridique à M. Antoine MAILLARD, directeur départemental du travail, de l'emploi, des solidarités et de la protection des populations du Gers sus-visé,

en cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine MAILLARD, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers, de M. Jean-Luc CATANAS, directeur adjoint et de Mme Caroline NICOLO, directrice adjointe, subdélégation est donnée à :

Mme Caroline QUINIO, cheffe du service vétérinaire Environnement et Cadre de Vie

Mme Hélène MAINARD, adjointe à la cheffe de service vétérinaire Environnement et Cadre de Vie

Mme Karine DA SILVA, gestionnaire comptable

à l'effet de valider l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, à l'exclusion des documents suivants quel qu'en soit le montant :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur financier local en matière d'engagement de dépenses,
- ainsi que les décisions financières (conventions, contrats, arrêtés de subventions...) dont le montant est supérieur à 90 000 € HT pour les titres III, V et VI ;

à l'effet de saisir et valider les actes comptables dans Chorus Formulaire et Cœur Chorus pour les budgets opérationnels ;

dans le cadre des attributions qui leur sont fixées.



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités  
et de la Protection des Populations**  
Direction

**ARTICLE 2 : SIGNATURE TYPE**

**M. Antoine MAILLARD, directeur**

**M. Jean-Luc CATANAS, directeur adjoint**

**Mme Caroline NICOLO, directrice adjointe**

**Mme Caroline QUINIO, cheffe du service vétérinaire Environnement et Cadre de Vie**

**Mme Hélène MAINARD, adjointe à la cheffe de service vétérinaire Environnement et Cadre de Vie**

**Mme Karine DA SILVA, gestionnaire comptable**



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités  
et de la Protection des Populations**

**Direction**

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 32-2023-09-05-00002 du 5 septembre 2023.

**ARTICLE 4 :**

Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le préfet du Gers, et notifiée à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Occitanie.

Fait à AUCH, le **13 JUIN 2024**

Le directeur départemental de l'emploi,  
du travail, des solidarités et de la  
protection des populations du Gers

Antoine MAILLARD